

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5749>



19 mars : Toutes et tous mobilisé(e)s !!

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: mardi 12 mars 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Osons le dire avec un peu de solennité :

**LA FONCTION PUBLIQUE
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA
LA DÉTRUIRE.**

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



l'heure est grave, le gouvernement poursuit son train de réformes d'une brutalité inouïe (réforme du lycée, loi Blanquer, réforme de la fonction publique, réforme des retraites) sur fond de réduction de la dépense publique et donc de suppressions de postes et de poursuite du gel des salaires des fonctionnaires.

Le 11 mars, toutes les académies seront rentrées de congés, la période sera donc décisive pour mener des actions pour faire reculer la machine gouvernementale.

C'est pourquoi la FSU appelle, avec les fédérations de fonctionnaires CGT, FO et Solidaires, à se mobiliser dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars.

Plusieurs manifestations ou rassemblements sont programmés dans le département :

- **Nevers** : Départ à 13h30 devant USHIN/VALEO (Quai de la jonction)
- **Decize** : 15h Place St Just
- **Clamecy** : 13h30 JACQUET 2000 (allée Louis Blériot)
- **Cosne sur Loire** : 10h Bureau de poste St Laurent (Avenue de la Paix)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Tract FSU 58 pour la grève du 19 mars

Nous ne voulons pas que la fonction publique soit livrée aux appétits du privé, et que ce qu'il en reste fonctionne sur un modèle néo-managérial et autoritaire inadapté aux missions de service public.

En particulier, avec la suppression des compétences des commissions paritaires comme le prévoit la loi Fonction publique, des droits fondamentaux des fonctionnaires seraient purement et simplement supprimés, l'opacité, les passe-droits et pressions diverses de la hiérarchie deviendraient la norme. L'isolement de chaque agent public face aux actes de gestion le concernant serait total puisque les représentants du personnel n'auraient plus aucun moyen de vérifier que les droits de chacun ont été respectés.



Nous voulons garder la liberté d'exercer en toute conscience et responsabilité nos missions de service public sans craindre une mesure arbitraire de rétorsion au moment de l'avancement ou de la mutation.

Le mécontentement se généralise : une autre action nationale propre à l'Education Nationale est programmé le samedi 30 mars.

Faire reculer le pouvoir est possible, chacun d'entre nous peut y contribuer.

